

# BUDGET

# 2023

## UN ACTE DE RESILIENCE !

---

*Le budget 2023 de la Province de Hainaut, extrêmement difficile, est une démonstration de résilience. Il est, à nouveau à l'équilibre, malgré la conjugaison des effets d'une crise énergétique sans précédent et d'un financement des zones de secours qui impactent le fonctionnement provincial.*

*Les nombreux efforts consentis en interne et le recours aux réserves constituées grâce à une gestion responsable permettent de garder la tête hors de l'eau. Mais comme tous les pouvoirs locaux, la Province de Hainaut envisage l'avenir avec inquiétude.*



3 DÉCEMBRE 2022

---

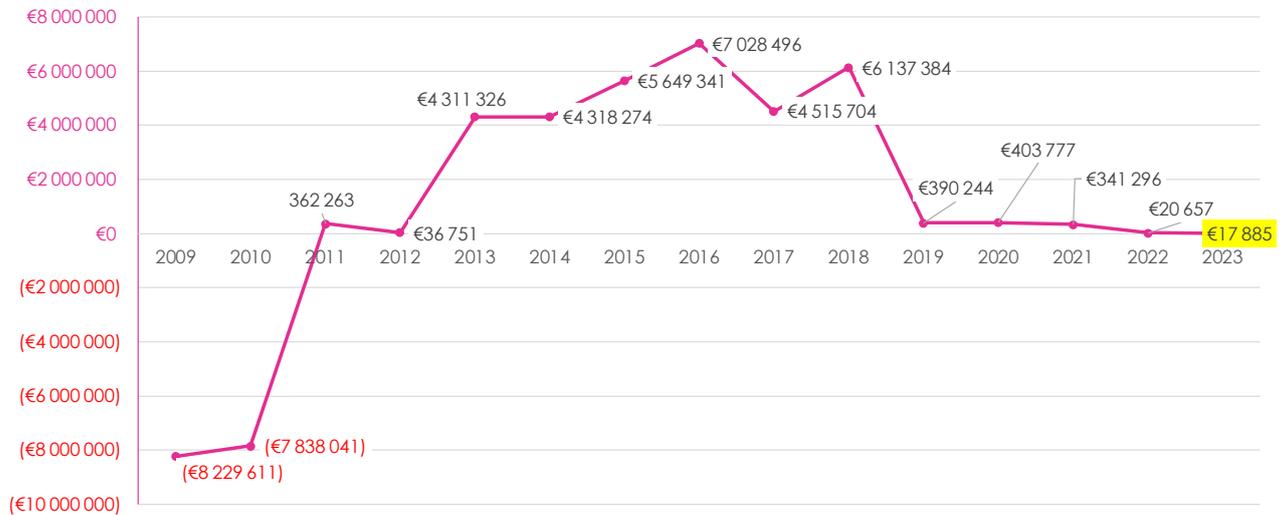
# LA PROVINCE VIENT AU SECOURS DE... LA PROVINCE !

Le budget provincial est d'une hauteur de 744 807 516 € en recettes et 744 352 744 € en dépenses (avec enseignants et hors prélèvement). Il est donc présenté à l'exercice propre avec **un léger boni 17.885 €**. Mais ce résultat ne doit tromper personne : il n'a pu être obtenu que par **un prélèvement de 18,3 millions dans les réserves**.

## PHOTOGRAPHIE DU BUDGET 2023

ORDINAIRE			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Prestations	16.353.756	Personnel	321.408.838
Transferts	475.772.919	Fonctionnement	72.628.468
Dette	606.113	Transferts	65.619.007
		Dette	32.621.703
	<b>492.732.788</b>		<b>492.278.016</b>
Boni avant prélèvements	454.772		
Prélèvements	6.764	Prélèvements	443.650
Boni exercice	17.885		
Boni exercices antérieurs	11.593.198		
Boni général	11.611.083		
Subventions-traitements (enseignants)	252.074.728	Traitements enseignants	252.074.728
<b>Total avec enseignants</b>	<b>744.807.516</b>	<b>Total avec enseignants</b>	<b>744.796.394</b>
EXTRAORDINAIRE			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Transferts	2.661.342		1.545.660
Investissements	730.900		33.470.803
Dette	32.166.726		234.205
	35.558.968		35.250.668
Boni avant prélèvements	308.300		
Prélèvements	-202.000		
Boni exercices antérieurs	24.056.352		
Boni général	24.162.652		

## EVOLUTION DU BONI À L'EXERCICE PROPRE



A situation exceptionnelle, mesure forte : la Province de Hainaut peut recourir à ce qu'elle a pu mettre financièrement « de côté » au fil des années pour faire face à un coup dur.

Et ce coup dur est bien là ! Il se traduit, à l'horizon 2023 par de multiples causes extérieures.

- Celle du **financement des zones de secours** est bien connue. Par rapport à 2022, l'intervention provinciale est **majorée de quelques 10,1 millions** pour atteindre 49,7 millions en 2023 et 59,2 millions en 2024. La Province intervient toujours davantage

## GROSSES TENDANCES DU BUDGET ORDINAIRE

DEPENSES	€ (par rapport au budget 2022)	RECETTES	€ (par rapport au budget 2022)
Personnel	+ 20 millions	Additionnels au Précompte Immobilier	+ 23 millions
Energie	+ 9 millions	Fonds des Provinces	+ 6,2 millions
Zones de Secours	+10 millions	Copperfield	- 7,4 millions
		Réserves	+ 18,3 millions
	<b>+ 39 millions</b>		<b>+ 40,1 millions</b>

dans le financement de cette politique nécessitant de légitimes moyens mais, dans le même temps, la Wallonie la soutient de moins en moins. **L'aide régionale aux Provinces pour compenser leur engagement financier dans la sécurité civile est en baisse.** En Hainaut, elle passe de 2,3 millions à 1,5 million en 2023.

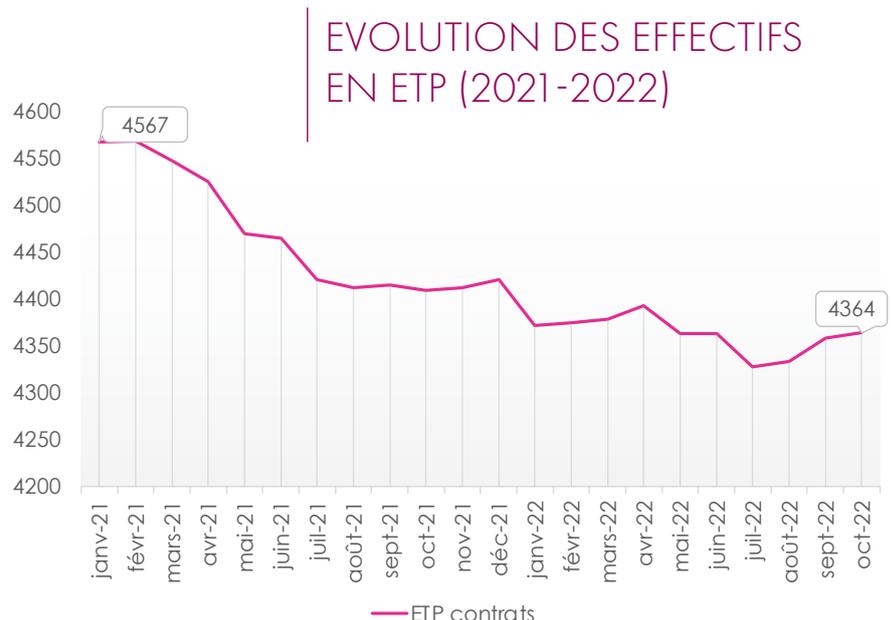
## ZONES DE SECOURS : À QUAND UNE TRAJECTOIRE CLAIRE ?

La Province a conscience de l'importance de l'enjeu du financement des zones de secours pour la sécurité du citoyen. Mais des parts d'ombre subsistent qui rendent difficile toute projection financière. A l'horizon 2025, le montant numéraire apporté aux zones devrait être remplacé par un pourcentage de leur budget : 65%. Or les dépenses de ce secteur explosent d'année en année.

Si ce poids croissant n'est pas une surprise et a donné lieu à la mise en œuvre d'un plan d'économie important – « l'Année créative » -, d'autres facteurs impactent les finances provinciales au plus mauvais moment.

### >>> Une indexation record des salaires

En 2022, cinq indexations successives ont été accordées et plusieurs surviendront en 2023 selon les prévisions du Bureau du Plan. Une bonne nouvelle pour le personnel mais une charge dont la hauteur est inédite pour l'Institution provinciale. **La hausse des dépenses de personnel est estimée à 20 millions en 2023** ; ce qui portera leur total à 321 millions (hors enseignants) malgré les effets du moratoire sur le personnel, la révision des normes d'encadrement et le non-remplacement des départs à la retraite. Sans ces mesures appliquées dans le cadre de l'« Année créative » et qui ont permis de **diminuer de 203 le nombre d'équivalents temps plein (- 4,4%)**, la situation serait tout simplement devenue ingérable !



**EVOLUTION DES ETP**

Secteur d'activité	Total : 4363 ETP	%
Action sociale	1611,11	37%
Autorités	38,24	0,8%
Culture - Tourisme	295,25	7%
Eco- Développement territorial	384,45	9%
Enseignement / formation	1308,26	30%
Services d'appui	671	15%
Sport	54,59	1,2%

**>>> Les pensions : un poids considérable pour les prochaines années**

Absorber l'évolution du coût des pensions est un autre défi, déjà perceptible dans le budget 2023. La cotisation de solidarité connaît une hausse de 1,4 million. La cotisation de responsabilisation pour le prochain exercice a été estimée à 14.444.629 €, soit **près de 6 millions de plus qu'en 2022**. A ceci s'ajoute le coût du second pilier pour les agents contractuels (en croissance de 120.000€) pour lequel l'incitant régional vient, lui aussi, d'être supprimé (-128.213€). Le taux de responsabilisation (soit la prise en charge de la différence entre la cotisation de base et la charge des pensions) est fixé à 71,45% en 2023 (contre 51% en 2022) et sera en croissance au cours des prochains exercices pour atteindre normalement 85% à partir de 2028. De quoi assombrir le tableau des dépenses liées au personnel, difficilement compressibles.

**>>> Une crise énergétique lourde de conséquences**

Comme les citoyens et l'ensemble des pouvoirs publics, la Province a dû faire face à des perspectives financières catastrophiques concernant sa consommation énergétique. En engageant dès l'été un plan d'économies appelé PEP's (pour Energies PositiveS), l'Institution a quelque peu atténué le choc. Les mesures prises pour diminuer les températures et heures de chauffe ont de premiers effets et doivent permettre de circonscrire partiellement l'augmentation des postes énergétiques (eau-mazout-gaz-électricité) déjà estimée à **9 millions**. Une hausse considérable puisque les dépenses sont **quasiment doublées** par rapport à 2022.

## LE PLAN PEP'S : ÉCONOMIES À TOUS LES ÉTAGES



Pour sauvegarder ses finances tout en maintenant un service de qualité, le Collège provincial a mis en œuvre un plan d'économies d'énergie qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des services et des établissements scolaires.

Appelé PEP'S, pour EnergieS PositiveS, ce plan combine des actions immédiates et des mesures à plus long terme pour inscrire la Province dans les objectifs du développement durable.

- Optimiser les heures de chauffage par une diminution générale de la température dans les locaux entre 8h et 16h30 (19° dans les bureaux et les classes, 18° dans les ateliers) ;
- Limiter le nombre de bâtiments à chauffer par une rationalisation des espaces;
- Revoir la politique d'occupation des locaux provinciaux par des tiers ;
- Optimiser les installations techniques par un contrôle strict des chaudières et des compteurs d'eau ;
- Sensibiliser le personnel mais également les élèves à la chasse aux gaspis ;
- Accélérer les investissements visant à améliorer l'isolation des bâtiments en s'appuyant sur le programme UREBA et poursuivre la rationalisation du patrimoine provincial (objectif : diminution de 40% des bâtiments)

La chasse aux fuites d'eau a également été ouverte. En déployant 100 compteurs intelligents easyCONSO dans ses bâtiments, la Province de Hainaut a déjà économisé 200 000 € en 2022. Ce partenariat avec la SWDE aboutira à la gestion de 300 compteurs dès l'an prochain pour agir rapidement sur chaque anomalie détectée.

### >>> Une aide wallonne en baisse constante

Le pouvoir de tutelle, lui-même en difficultés financières, ne sera pas la bouée de sauvetage attendue même si **le Fonds des Provinces affiche une hausse de 6,2 millions.**

En outre, les compensations sont globalement en baisse. Baisse du soutien dans le cadre du financement des zones de secours mais également diminution des compensations relatives au « Plan Marshall » et à la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier. En tout : 3,2 millions en moins.

## UNE AUGMENTATION DES ADDITIONNELS SALUTAIRE MAIS...

Au chapitre de la fiscalité, le Précompte des Revenus Immobiliers représente 53,6% des recettes provinciales, un pourcentage non négligeable !

Le rendement des additionnels au Précompte Immobilier évolue favorablement chaque année et les Provinces y contribuent grandement ! Cette hausse de 23,5 millions s'explique en effet par le travail des indicateurs experts provinciaux effectué en concertation avec les communes. La mise à jour des données cadastrales des biens en partenariat avec 28 communes porte clairement ses fruits.

Mais la réforme de la fiscalité immobilière wallonne, actuellement dans les cartons du gouvernement, pourrait changer la donne. Avec quelques changements à l'avenir et notamment une possible révision de la base taxable en matière de précompte immobilier...

### >>> Face à ces difficultés, la Province ne peut donc compter que sur elle-même et sur la créativité de son administration.

- Elle assume cette responsabilité en puisant prudemment dans ses réserves : 18,3 millions sur un total de 49.970.469 € constitué ces dernières années.
- Son plan d'économies « Année créative » a porté de premiers fruits en 2022 : 2,2 millions dans le cadre de mesures « one shot » et 2 millions en mesures récurrentes.

Mais les effets les plus importants seront perceptibles lors des années budgétaires suivantes. La diminution globale du nombre d'équivalents temps pleins (203 en 2022) est en cours.

Des réorganisations importantes sont abouties ou à l'étude :

- fin des activités de l'imprimerie,
- regroupement du sport et de la santé,
- rattachement du tourisme à l'éco-développement territorial,
- recentrage des activités de Teralis,
- révision à la hausse des recettes de prestations.

La Province revoit sa voilure dans un paysage institutionnel wallon qui reste toutefois flou.

### >>> A l'extraordinaire : priorité aux mises en conformité et aux économies d'énergie .

Les services techniques provinciaux (Hainaut Gestion du Patrimoine et Hainaut Ingénierie Technique), en cours de rapprochement, disposeront d'une enveloppe globale de +/- **25 millions** pour se concentrer sur les investissements liés à la **sécurité du patrimoine bâti, à la lutte contre les inondations (5,4 millions) et aux économies d'énergie**. Le bien-être dans les écoles et les objectifs du développement durable (travaux d'isolation) sont clairement prioritaires.

En 2023, les investissements principaux portent sur la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour la DGAS à Marchienne (1,7 million), la restauration du site Mirguet à Mons pour rassembler les institutions sociales (1 million), la construction de deux ailes pour la zone résidentielle du Roseau vert à Marchipont (1,7 million) et la démolition de la salle de sport de l'IESPP Tournai (550 000).

Mais l'augmentation des coûts dans le secteur de la construction (une hausse de 6 millions en 2022) incite plus que jamais à **réduire de moitié le patrimoine provincial** (+ de 900 000 m<sup>2</sup>) par des regroupements et rationalisations.

Parmi les mesures d'économies décidées par le Collège provincial : l'obligation de ne s'engager dans des investissements nouveaux qu'à la condition de garantir une neutralité budgétaire et la démonstration d'une pertinence par rapport au développement des politiques provinciales.

Examinés de près par un groupe de travail pluridisciplinaire, quelques projets nouveaux font leur chemin et sont qualifiés de **stratégiques** :

- la relocalisation de l'Ecole du Futur à Mons,
- la reconstruction sur le site de la Samaritaine à Charleroi,
- la construction d'un pôle d'excellence en agro-alimentaire à Ath,
- un master plan en faveur du centre Arthur Regniers,
- l'émergence d'un campus social et pédagogique pour la Haute Ecole Condorcet sur le site de la Garenne à Charleroi,
- la relocalisation de l'Ecole d'Horticulture dans le Centre.

Ces investissements prévus pour les prochaines années devront non seulement viser la neutralité budgétaire mais aussi s'inscrire dans le durable et les objectifs européens du Q-ZEN.

Pour toute info complémentaire :  
Serge Hustache, Président du Collège provincial : 0496/29.16.25



# PROJET BUDGET 2023

---

